



DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Rosemonde Landry, présidente-directrice générale

DATE : 12 janvier 2022

OBJET : **LE POINT SUR LA SITUATION DE NOS SERVICES 24/7**

La situation est éprouvante actuellement dans notre réseau et nous sommes conscients de tous les efforts qui sont consacrés par l'ensemble des équipes pour fournir des soins et services de qualité.

Il m'est rapporté quotidiennement par de nombreux témoignages que vous êtes nombreux à lever la main pour réaménager votre horaire de travail, déplacer des quarts de travail ou des vacances et effectuer des quarts additionnels au bénéfice de cet effort colossal qui est requis, souvent même au détriment de votre vie personnelle.

Pour certains, les efforts se traduisent autrement, comme par des changements importants dans vos pratiques habituelles, ce qui est tout aussi déterminant dans la situation actuelle.

Vous êtes en droit de connaître la situation actuelle dans notre établissement, celle qui est projetée, l'effort additionnel qui sera requis ainsi que les moyens que nous entendons prendre pour réaliser notre mission, soit celle de fournir l'ensemble des services sociaux et de santé sur notre territoire tout en minimisant les impacts négatifs sur notre personnel.

Situation actuelle (en date du 11 janvier 2022)

Voici le portrait des hospitalisations :

- 17 lits de soins intensifs ;
- 205 lits de courte durée + 22 lits SNT (sites non traditionnels).

Situation projetée

Afin de répondre aux besoins d'hospitalisation, le CISSS des Laurentides devra, en date du 18 janvier prévoir minimalement :

- 245 lits de courte durée COVID ;
- 28 lits soins intensifs pour COVID+ ;
- Plus de 100 nouvelles places en zone tampon ou NSA (niveaux de soins alternatifs) en partie dans nos installations actuelles (ex. : CHSLD, CH) ou chez des partenaires privés de notre réseau ;
- De plus, nous devons prévoir remplacer le personnel positif à la COVID devant s'absenter temporairement.

Compte tenu de la situation projetée, voici le nombre minimal estimé de quarts de travail qui seront requis quotidiennement afin d'assurer les soins pour ces services 24/7 :

- Infirmières : 236 ;
- Infirmières auxiliaires : 119 ;

- Préposés aux bénéficiaires : 179 ;
- Inhalothérapeutes, éducateurs/éducatrices, aides de services, agents d'intervention, agents de relations humaines (ARH) :178.

Moyens pour réaliser notre mission

Devant l'ampleur de la charge, des mesures exceptionnelles nous sont autorisées par les autorités afin d'assurer un nombre de quarts de travail suffisant pour réaliser notre mission.

Voici les mesures incitatives qui sont permises et **qui sont actuellement utilisées par notre organisation**:

- Maintien au travail de tous les travailleurs de la santé asymptomatiques exposés (peu importe le type d'exposition et le statut de protection) ;
- Dans certaines circonstances nécessitant une autorisation, possibilité de rappel au travail des travailleurs de la santé ayant eu un résultat positif à la COVID-19 ;
- Possibilité de monnayer les vacances des travailleurs qui le souhaitent ;
- Déplacement des travailleurs vers une autre unité sur une base volontaire ;
- Déplacement des travailleurs vers une autre unité sur une base non-volontaire ;
- Modification des horaires de travail sur une base volontaire.

Voici les mesures qui sont possibles et **qui ne sont pas actuellement utilisées par notre organisation** :

- Annulation partielle des libérations syndicales ;
- Annulation ou report de congés ;
- Rehaussement des horaires à temps complet ;
- Report, suspension ou annulation d'aménagements de temps de travail.

Évidemment, nous souhaitons prendre tous les moyens à notre portée et envisager toutes les alternatives pour éviter de recourir aux quatre mesures précédentes qui constituent, selon notre culture organisationnelle, des mesures de dernier recours. Pour ce faire, nous allons appliquer plusieurs mesures alternatives, dont :

- La réaffectation du corps médical sur une base volontaire pour venir épauler le personnel clinique ;
- La demande aux travailleurs de certains titres d'emploi de donner une disponibilité de dix quarts de travail par quinzaine (et non de dix jours de travail) ;
- La réaffectation du personnel des autres titres d'emploi pour fournir un soutien.

Je vous informe également que des mesures incitatives sont attendues prochainement de la part du MSSS, et qu'il nous fera plaisir de vous les partager en temps réel.

En terminant, je m'engage à vous réécrire à nouveau pour vous rendre compte de notre situation et des impacts réels des mesures alternatives que nous avons prises.

Je tiens encore une fois à vous remercier pour tout votre travail et votre énergie.